ETUDE DIAGNOSTIC DES BASSINS VERSANTS DU GUA ET DU PERAT EN CHARENTE-MARITIME

RAPPORT DE PHASE II – ENJEUX, ORIENTATION ET OBJECTIFS DE GESTION



févrvier 2019

Commanditaire

SYNDICAT MIXTE DE LA BASSE SEUGNE DU GUA ET DU PERAT

28 RUE DE VAUCANSON 17180 PERIGNY

Bureau d'Études



SOCIETE D'ÉTUDES GENERALES D'INFRASTRUCTURES

2 RUE SADI CARNOT 17500 JONZAC

Tél.: 05 46 04 32 86 – E-Mail: v.linlaud@segi-ingenierie.fr

SOMMAIRE

1	OB	JECTIFS DE L'ETUDE	8
2	PR	ESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	9
3	RA	PPELS DE LA PHASE I	10
	3.1	REH	11
	3.2	QUALITE DE L'EAU	12
	3.3	ESPACES NATURELS	12
	3.4	USAGES, PATRIMOINE	
	3.5	ACTEURS LOCAUX	12
	3.6	CONTRAINTES REGLEMENTAIRES	12
4	EN	JEUX ET OBJECTIFS	13
	4.1	HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR LES ELUS	13
	4.2	SYNTHESE DES ENJEUX ET PROBLEMATIQUES RETENUS PAR LES ELUS	15
5	PIS	STES D'ACTIONS	17

ANNEXES:

ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Surfaces communales comprises dans la zone d'étude	. 9
Tableau 2 : Réseau hydraulique concerné par l'étude préalable au futur PPG	. 9
Tableau 3 : Synthèse du niveau d'altération des différents compartiments de la zone d'étude	11
Tableau 4 : Questionnaire envoyé aux élus de la zone d'étude	14
Tableau 5 : Synthèse de la hiérarchisation des enjeux et problématiques retenus par les élus	15
Tableau 6 : Définition de la classe de priorité en fonction du nombre de points distribués par les él	
Tableau 7 : Classes de priorité des problématiques du territoire retenues par les élus	16
Tableau 8 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Gua Pérat » et association aux action du PDM de l'agence de l'eau	
Tableau 9 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Gua Pérat » et association aux action du DOCOB	
Tableau 10 : Structures	19
Carte 1 : Périmètre de l'étude diagnostic	. 8
Carte 2 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la masse d'eau « Le Gua »	10
Graphique 1 : Niveau d'altération des compartiments du réseau hydrographique de la zone d'étude e	

1 OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le Syndicat Mixte de la Basse Seugne, du Gua et du Pérat a été créé en juillet 2018 suite au regroupement du Syndicat Mixte de la Basse Seugne et du Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Gua. Le SIAH de la vallée du Gua ne comptait que 3 communes adhérentes (Brives-sur-Charente, Pérignac et Salignac-sur-Charente), cette fusion a également été l'occasion d'intégrer de petits affluents qui ne possédaient pas de structure gestionnaire.

Ce nouveau syndicat a donc engagé une étude du réseau hydraulique du bassin versant du Gua et du Pérat ainsi que les petits affluents de la Charente afin d'améliorer et de préserver les écosystèmes aquatiques sur son territoire.

Cette étude permettra au syndicat de mettre en œuvre un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) qui sera intégré à celui en cours d'élaboration sur le territoire de la Basse Seugne.

L'étude se décompose en plusieurs phases :

TRANCHE FERME:

- Phase 1: Etat des lieux, Diagnostic partagé
- Phase 2: Enjeux, orientation et objectifs de gestion,
- Phase 3: Programme d'actions,
- Phase 4 : Rédaction des dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'Autorisation environnementale.

Le présent rapport concerne la phase 2 : Enjeux, orientation et objectifs de gestion

La finalité de cette phase de l'étude est, suite au partage du diagnostic avec les élus du Syndicat et à la synthèse des enjeux réglementaires, de faire émerger les enjeux et objectifs sur lesquels le PPG sera élaboré.

Le fruit du travail élaboré lors de cette phase doit refléter les attentes des acteurs locaux pour leur territoire.



2 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude correspond au réseau hydraulique du bassin versant du Gua et du Pérat ainsi que les petits affluents de la Charente. Elle comprend le territoire des 5 communes (Brives-sur-Charente, Coulonges, Echebrune, Salignac-sur-Charente et Rouffiac) ayant rejoint le Syndicat Mixte en juillet 2018 ainsi que les zones blanches.

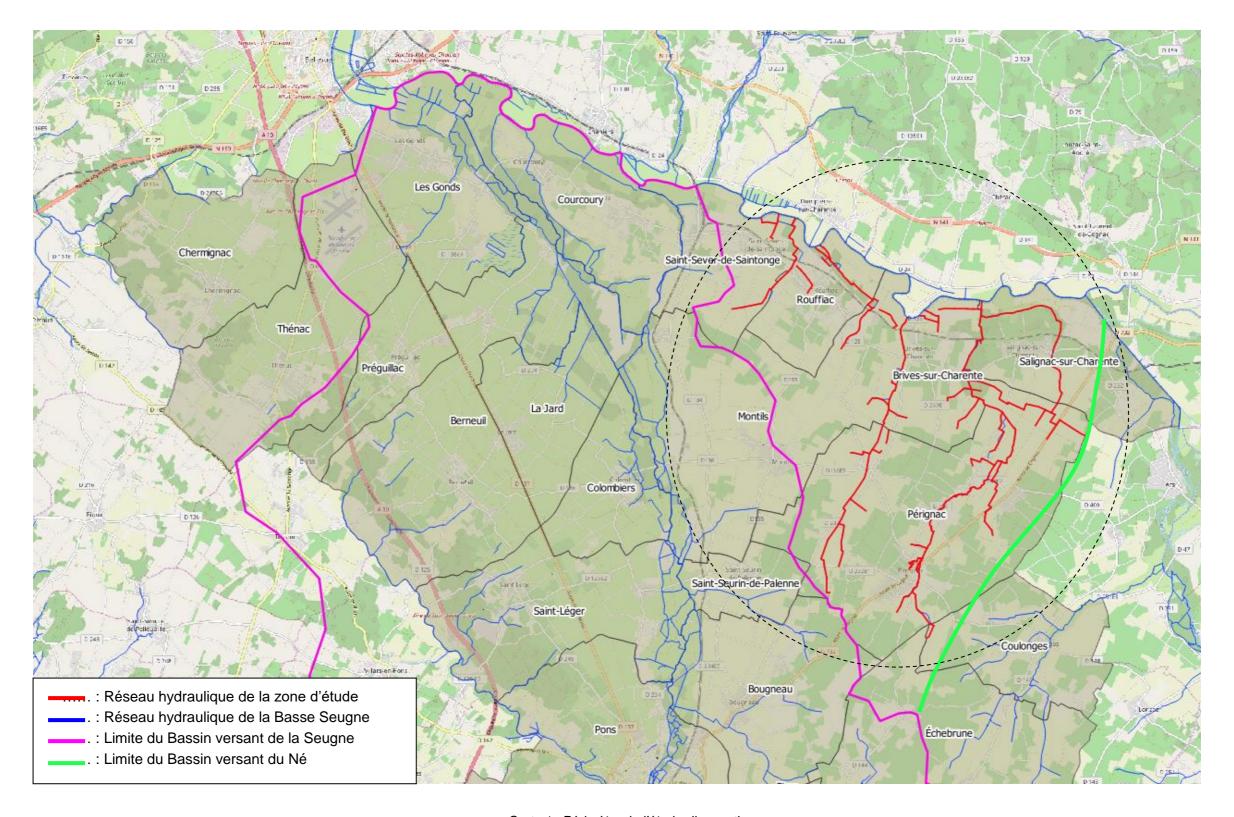
Le détail de l'ensemble des communes concernées est présenté ci-dessous :

Tableau 1 : Surfaces communales comprises dans la zone d'étude

Commune	Surface totale (Ha)	Surface dans zone d'étude (ha)	% dans zone d'étude
Saint-Sever-de- Saintonge	817	487,3	59
Rouffiac	590	590	100
Montils	2 385	872,3	36
Brives-sur-Charente	598	598	100
Salignac-sur- Charente	1017	680,7	67
Pérignac	2 766	2 625,8	95
Coulonges	925	72,5	7,8
Echebrune	1 732	239,2	13,8
Saint-Seurin-de- Palenne	398	7,1	1,8
Bougneau	1 475	23,8	1,6

Ainsi, la zone d'étude représente environ 3 500 ha et le réseau hydrographique est d'environ 76 km (cours d'eau et fossés principaux).





Carte 1 : Périmètre de l'étude diagnostic



Le linéaire de réseau hydraulique ayant fait l'objet d'un arpentage dans le cadre de cette étude est détaillé ci-dessous :

Tableau 2 : Réseau hydraulique concerné par l'étude préalable au futur PPG

Nom du cours d'eau ou bras	Linéaire (m)	Somme (m)
Bras de la Grande Prairie	382	
Bras de la Papone	1 501	
Bras de Saint-Sever	569	
Bras des Communaux	714	
Bras des Popelins	1 225	
Bras du Port	503	
Font de Liron	1 398	
Font de Pérignac	730	30 621
Font Grigot	4 294	
Font Poirier	230	
Le Fossé Courant	3 663	
Le Gua	10 883	
Le Pérat	2 681	
Les Fontanies	1 149	
Les Gourds	700	
Fossés (agricole, de route)	46 439	46 439

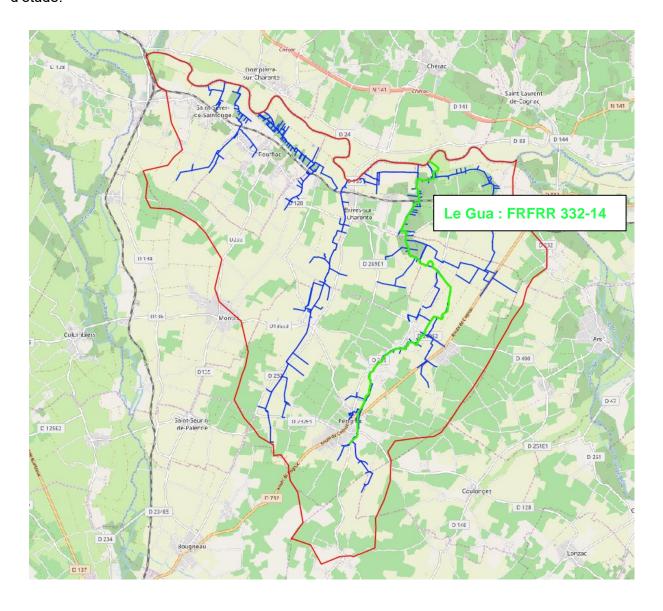
N.B. : La méthodologie utilisée pour différencier les fossés des cours d'eau est présentée dans le rapport de phase 1



3 RAPPELS DE LA PHASE I

Ce paragraphe synthétise les différents éléments du diagnostic réalisé au cours de la phase I (hydromorphologie, qualité physico-chimique, qualité biologique, usages...) pour le réseau hydrographique de la zone d'étude ainsi que pour la masse d'eau : « FRFRR332-14 : Le Gua ».

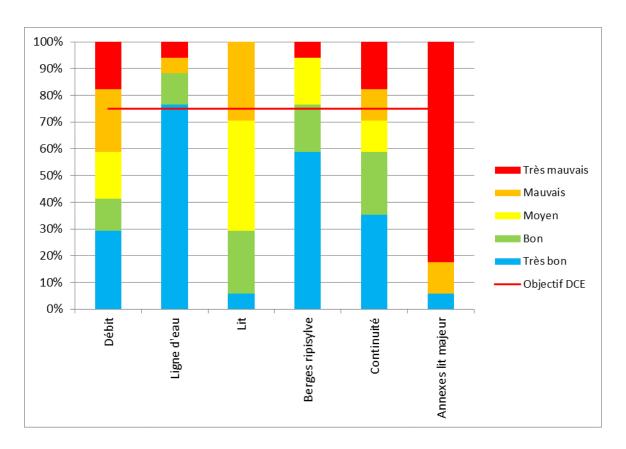
Pour rappel, le périmètre de cette masse d'eau ne concerne qu'une partie de la zone d'étude.



Carte 2 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la masse d'eau « Le Gua »



3.1 **REH**



<u>Graphique 1 : Niveau d'altération des compartiments du réseau hydrographique de la zone d'étude</u> <u>en 2018</u>

Seuls les compartiments « Berges et ripisylve » et « Ligne d'eau » atteignent l'objectif fixé par la DCE.

Le compartiment « Continuité » n'en est pas loin. En revanche les compartiments « Lit », « Débit » et « Annexes et lit majeur » sont beaucoup plus dégradés.

Tableau 3 : Synthèse du niveau d'altération des différents compartiments de la zone d'étude

Compartiments	Ecarts aux objectifs de la DCE (75% de B et/ou TB)	Cause(s) principale(s) d'altération pour la masse d'eau		
Débit	34 %	-		
Continuité 16 %		Nombre d'ouvrages infranchissables		
Ligne d'eau -		Mise en bief		
Lit majeur 69 %		Mise en cultures		
Berges ripisylve - %		-		
Lit	51 %	Espèces invasives		



3.2 QUALITE DE L'EAU

La qualité d'eau de l'eau du Gua est jugée médiocre en raison de la teneur en nitrites et phosphore. Par ailleurs, l'agence de l'eau juge que cette masse d'eau subit des pressions significatives suivantes :

- Rejets de stations d'épuration
- Nitrates
- Pesticides

3.3 ESPACES NATURELS

Cette masse d'eau fait partie des sites Natura 2000 : 7.2.1 « FR5400472 : Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran (ZSC) » / « FR5412005 : Vallée de la Charente Moyenne et Seugnes (ZPS) »et de 3 ZNIEFF en rapport avec le réseau hydrographique.

L'intérêt écologique est fort avec la présence de la Charente et de son lit majeur. On notera également que la zone de plateau est également classée en ZICO.

3.4 USAGES, PATRIMOINE

Au regard du faible linéaire de réseau hydrographique et du fait que nombre de tronçons ne présentent pas d'écoulements permanents, il n'y a pas beaucoup d'usage de l'eau sur la zone d'étude.

On notera tout de même la présence de nombreux ouvrages dans le bourg de Pérignac et au niveau de nombreuses sources.

3.5 ACTEURS LOCAUX

Jusqu'en 2018, une seule structure de gestion existait sur la zone d'étude : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Gua mais il ne gérait qu'une partie du réseau hydrographique de la zone d'étude. Aujourd'hui, la structure compétente est le Syndicat Mixte de la Basse Seugne, du Gua et du Pérat.

3.6 CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

Les cours d'eau de la zone d'étude ne font l'objet d'aucune contrainte réglementaire supplémentaire à celles s'appliquant aux cours d'eau.



4 ENJEUX ET OBJECTIFS

La finalité de cette phase de l'étude est la définition d'enjeux et d'objectifs par les élus du syndicat de façon à élaborer un programme d'actions en cohérence avec le diagnostic et leurs attentes.

La détermination des enjeux sur la zone d'étude repose sur quatre grands principes :

- Les souhaits des élus du syndicat pour leur territoire.
- Les enjeux et objectifs doivent être conformes à ceux déjà définis par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (D.C.E.), la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Adour-Garonne et sa déclinaison locale le SAGE Charente, la SLGRI et la protection de la ressource pour l'alimentation en eau potable ainsi que le document d'objectifs du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran ».
- La définition des enjeux intègre l'état actuel des cours d'eau de la zone d'étude, analysé par la méthode du R.E.H.
- La définition des enjeux repose sur les usages et les contraintes du milieu : agriculture, industrie, pêche, tourisme...

4.1 HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR LES ELUS

La hiérarchisation des enjeux est du ressort des élus. Lors de la réunion de présentation de l'état des lieux- diagnostic du 21 novembre 2018, il a été convenu que des questionnaires seraient envoyés à chaque commune afin que les élus indiquent le niveau de priorité des problématiques identifiées en phase I de l'étude.

Le document transmis aux élus est repris ci-dessous :



Tableau 4 : Questionnaire envoyé aux élus de la zone d'étude

Territoire	Problématiques	Niveau de priorité constaté lors du diagnostic +++ : fort ++ : moyen + : faible - : nul	Niveau de priorité au regard de la réglementation +++ : fort ++ : moyen + : faible - : nul	Niveau de priorité retenu par les élus +++ : fort ++ : moyen + : faible 0 : nul	Objectif opérationnel		Exemples d'actions proposées par l' Agence de l'eau Adour Garonne		
	Absence de ripisylve								
	Absence d'habitats humides								
	Accessibilité à certaines parcelles				Renforcement ou création de gués	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)		
	Artificialisation des berges, urbanisation								
	Assecs estivaux, étiages sévères	+++							
	Atterrissements								
	Colmatage du fond du lit	+++			Limitation de l'envasement ou du colmatage	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
	Continuité écologique (Moulins, ponts)				Restauration de la continuité écologique	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)		
	Espèces végétales envahissantes				Lutte contre la Jussie et les Erables Negundo	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
	Embroussaillement du lit mineur, branches basses								
Gua Pérat	Erosion de berge								
	Fond lit uniforme	+++			Diversification des écoulements	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
	Incision du lit								
	Inondation de routes et maisons				Créer des zones d'expansion de crue	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
	Piétinement des berges								
	Présence d'embâcles gênants								
						AGR 02	Limiter les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive Nitrates		
	Qualité d'eau	+++	+++		Réduire les sources de pollution	AGR 03	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates		
						AGR 05	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC (Aire Alimentation de Captage)		
						AGR 08	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates		
	Sources non entretenues				Restaurer les sources pour soutenir l'étiage	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
	Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief								
	Uniformisation des habitats riverains	++			Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
Nouvelles							par mail : <u>Stephanie.Jory@unima.fr</u>		
			par courrier : SMBS, 28 rue de Vaucanson 17 180 PERIGNY						
problématiques		†			NOM DU REDACTEUR :		+		
		1			NOW DO REDACTEUR :		$oldsymbol{1}$		



4.2 SYNTHESE DES ENJEUX ET PROBLEMATIQUES RETENUS PAR LES ELUS

Tableau 5 : Synthèse de la hiérarchisation des enjeux et problématiques retenus par les élus

	<u>i ableau 5 : Synthese de la nierarchi</u>		problemanqueere	101140 par 100 0140		
Problématiques	Enjeu associé	Bougneau	Brives-sur- Charente	Echebrune	Montils	somme points élus
Absence de ripisylve	Milieux					
Absence d'habitats humides	Milieux				2	2
Accessibilité à certaines parcelles	Hydraulique					
Artificialisation des berges, urbanisation	Milieux					
Assecs estivaux, étiages sévères	Hydraulique		2	2	2	6
Atterrissements	Hydromorphologique					
Colmatage du fond du lit	Hydromorphologique		3	3	2	8
Continuité écologique (Moulins, ponts)	Continuité écologique	2			1	3
Espèces végétales envahissantes	Milieux	3		2		5
Embroussaillement du lit mineur, branches basses	Milieux		1			1
Erosion de berge	Hydromorphologique	1	1		2	4
Fond lit uniforme	Hydromorphologique			2		2
Incision du lit	Hydromorphologique					
Inondation de routes et maisons	Hydraulique					
Piétinement des berges	Hydromorphologique		1			1
Présence d'embâcles gênants	Hydraulique	3	2			5
Qualité d'eau	Milieux	3	3	3	3	12
Sources non entretenues	Hydraulique	3				3
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief	Hydromorphologique					
Uniformisation des habitats riverains	Milieux	1		1		2

³ questionnaires ont été retournés par les différentes communes du territoire et les réponses de la commune de Bougneau ont été reprise du questionnaire renvoyé dans le cadre de l'étude sur la Basse Seugne. A raison de 3 points maximum par commune, chaque problématique peut avoir un nombre maximal de 12 points.



La priorisation des actions dans la programmation pluriannuelle découlera de cette hiérarchisation.

On notera qu'aucune commune n'a ajouté de problématique supplémentaire.

La somme des points distribués par les élus doit ensuite être convertie en classe afin d'être comparée aux hiérarchisations issues du diagnostic et de la réglementation.

<u>Tableau 6 : Définition de la classe de priorité en fonction du nombre de points distribués par les élus</u>

Somme des points	0 à 2	3 à 5	6 à 8	>=9
Classe de priorité	-	1	2	3

Tableau 7 : Classes de priorité des problématiques du territoire retenues par les élus

Problématiques	Niveau de priorité retenu par les élus
Qualité d'eau	3
Assecs estivaux, étiages sévères	2
Colmatage du fond du lit	2
Continuité écologique (Moulins, ponts)	1
Espèces végétales envahissantes	1
Erosion de berge	1
Présence d'embâcles gênants	1
Sources non entretenues	1
Absence de ripisylve	
Absence d'habitats humides	
Accessibilité à certaines parcelles	
Artificialisation des berges, urbanisation	
Atterrissements	
Embroussaillement du lit mineur, branches basses	
Fond lit uniforme	
Incision du lit	
Inondation de routes et maisons	
Piétinement des berges	
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief	
Uniformisation des habitats riverains	

On notera que la problématique « Qualité d'eau » a été jugée prioritaire par l'ensemble des communes ayant répondu.

Les problématiques « Fond du lit uniforme » et « Uniformisation des habitats riverains » n'ont pas été jugées prioritaires malgré leur mise en évidence dans le diagnostic.

La première peut être regroupée avec la problématique « Colmatage du fond du lit ».

Il n'y a donc pas d'ajustement à faire au niveau des priorités. Seule la gestion des espèces envahissantes se verra attribuer le même niveau de priorité que sur le reste du bassin versant de la Seugne, dans un souci de cohérence territoriale.



5 PISTES D'ACTIONS

A la lumière du diagnostic et des enjeux hiérarchisés, un premier panel de solutions envisageables est présenté ci-dessous, il s'agit de pistes d'actions issues du Programme de mesures (PDM) du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, pour atteindre les objectifs opérationnels. En globalité, il s'agit de travailler sur 12 objectifs opérationnels par le biais de 6 actions générales, par ordre de priorité:

<u>Tableau 8 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Gua Pérat » et association aux actions du PDM de l'agence de l'eau</u>

Problématiques	Niveau de priorité final	Causes	Objectif opérationnel	Exemples d'actions proposées par l'agence de l'eau Adour Garonne		
				AGR 02	Limiter les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive Nitrates	
Qualité d'eau	Qualité d'eau Mauvaise qualité d'eau sur le Gua en raison de pressions agricoles et rejet Réduire les sources de		AGR 03	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates		
		de STEP	pollution	AGR 05	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC (Aire Alimentation de Captage)	
				AGR 08	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates	
Assecs estivaux, étiages sévères	2	Gua aval et Pérat intégral en assecs annuels	Réduction du linéaire d'assecs	MIA02	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	
Colmatage du fond du lit	2	Plus d 75 % du linéaire concerné par un colmatage important	Limitation de l'envasement ou du colmatage	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	
Continuité écologique (Moulins, ponts)	1	Ouvrages hydrauliques problématiques isolés	Restauration de la continuité écologique	MIA03	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)	
Espèces végétales envahissantes	1	2 petits spots de jussie constatés et érables	Lutte contre la Jussie et les Erables Negundo	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	
Erosion de berge	1	Problématique non constatée				
Fond lit uniforme	1	Fond terreux majoritaire, seul le Gua présente une diversité de substrats	Diversification des écoulements	MIA02	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	
Présence d'embâcles gênants	1	Problématique non constatée			restauration d un cours d eau	
Sources non entretenues	1	Nombreuses sources recensées	Restaurer les sources pour soutenir l'étiage		Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des	
Uniformisation des habitats riverains		Zones cultivées majoritaires sur la zone d'étude	Maintien d'un fuseau naturel le long du cours d'eau	MIA02	fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	
Absence de ripisylve		Problématique non constatée				
Absence d'habitats humides		Problématique non constatée				
Accessibilité à certaines parcelles Artificialisation des		Problématique non constatée				
berges, urbanisation		Problématique non constatée				
Atterrissements		Problématique non constatée				
Embroussaillement du lit mineur, branches basses		Problématique non constatée				
Incision du lit		Problématique non constatée				
Inondation de routes et maisons		Problématique non constatée				
Piétinement des berges		Problématique non constatée				
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief		Problématique non constatée				



Également, le Document d'objectifs (DOCOB) du Site Natura 2000 « FR5400-473 : Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran », réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), contient un certain nombre d'actions pouvant servir à l'élaboration du programme d'actions du syndicat. Les actions entrant dans le champ de compétences du syndicat sont indiquées dans le tableau ci-après.

La signification des préfixes des codes des actions est la suivante :

Préfixe du code action Signification			
Α	Domaine Agricole et milieux ouverts		
E Domaine aquatique : Eau, milieux aquatiques			
В	Domaine forestier: Boisements et haies		
TL Tourisme/loisirs, valorisation du patrimoine, pédago			
S	Suivis		
MO	Mise en Oeuvre		

Tableau 9 : Pistes d'actions envisageables pour le territoire « Gua Pérat » et association aux actions du DOCOB

Problématiques	Priorisation	Causes	Objectif opérationnel		Action du DOCOB associée
				A2	Gestion environnementale des prairies naturelles
Qualité d'eau	3	Captages AEP Coulonge et St- Hippolyte	Amélioration de la qualité de l'eau	A4	Amélioration du fonctionnement des cours d'eau par l'installation de systèmes d'abreuvement et de protection contre la divagation du bétail.
Assecs estivaux, étiages sévères	2	Prélèvements, cultures	Réduction des prélèvements		
Colmatage du fond du lit, Fond du lit uniforme	2	Ouvrages transversaux, faibles débits	Restauration hydromorphologique	E2	Restauration des fonctions naturelles des cours d'eau par l'adaptation des pratiques de gestion et des activités
		Proximité du fleuve Charente	Restauration de la continuité écologique, remplacement	E5	Adaptation des ouvrages d'art Vison d'Europe
Continuité écologique (Moulins, ponts, buses)	1			E10	Mise en œuvre de la trame bleue sur la Charente, la Seugne et le Coran
				E11	Amélioration de la libre circulation des poissons migrateurs par l'aménagement des obstacles à la migration
Espèces végétales envahissantes	1	Jussie, érable Negundo	Lutte contre la jussie et les érables Negundo	E16	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Erosion de berge	1	Absence de ripisylve	Plantations	E8	Génie écologique de restauration des berges de la Charente et de ses affluents
Présence d'embâcles gênants	1	Absence d'entretien de parcelles riveraines	Restauration de la capacité hydraulique	E9	Gestion de la végétation rivulaire et des berges des fossés
Sources non entretenues	1	Absence d'entretien de parcelles riveraines	Protection et entretien des sources	E13	Mesures en faveur des zones humides : mares
Uniformisation des habitats riverains		Mise en culture	Gestion	В3	Gestion environnementale des boisements alluviaux spontanés
				В7	Gestion environnementale des boisements mixtes (peupleraie sous-étage frênaie)
				В8	Gestion environnementale des boisements de rapport (peupleraies pures)
Absence de ripisylve		Entretien drastique	Plantations	В4	Gestion environnementale des ripisylves
		Mise en culture	Acquisition foncière	A5	Restauration et gestion biologique de la cladiaie : Marais de l'Anglade
Absence d'habitats humides				A8	Gestion environnementale de la mégaphorbiaie
				E13	Mesures en faveur des zones humides Mares
Accessibilité à certaines parcelles		Absence d'entretien de certains gués existants	Mise ne place d'ouvrages de franchissement		
Artificialisation des berges, urbanisation		Non constaté	-		
Atterrissements		Non constaté	-		
Embroussaillement du lit mineur, branches basses	Absence d'entretien de parcelles riveraines		Entretien de la	E3	Organiser pour les affluents une forme d'entretien collectif des berges
		parcelles	ripisylve	E7	Gestion environnementale des cours d'eau, de leur végétation rivulaire et de leurs berges
				E9	Gestion de la végétation rivulaire et des berges



Problématiques	Priorisation	Causes	Objectif opérationnel		Action du DOCOB associée
					des fossés
Incision du lit		Non constaté	-		
Inondation de routes et maisons		TRI Saintes Cognac Angoulême	Ralentissement des ruissellements	В9	Reconstitution/Création d'un maillage de haie
Piétinement des berges		Absence de clôture sur pâtures	Mise en défens	A4	Amélioration du fonctionnement des cours d'eau par l'installation de systèmes d'abreuvement et de protection contre la divagation du bétail.
Uniformisation des faciès d'écoulement, mise en bief		Moulins, ouvrages	Restauration de la continuité écologique, remplacement	TL4	Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le grand public

Les différentes pistes d'actions proposées précédemment visent à appréhender l'ensemble des problématiques de la zone d'étude : milieux, qualité d'eau, quantité et inondations.

Certaines problématiques font déjà l'objet de programmes d'actions et d'outils opérationnels portés par différentes structures ou services de l'état :

Tableau 10: Structures

Structures	Outil / Moyens opérationnels	Problématique(s) concernée(s)
	PAPI	Inondation
	SLGRI	Inondation
	Re-Source	Qualité d'eau Quantité d'eau
	RECEMA	Qualité d'eau
ЕРТВ	Cellule Migrateurs	Continuité écologique
	SAGE	Inondation Qualité d'eau Quantité d'eau Milieux, Bassin versant Gouvernance
Département 17	RCD17	Qualité d'eau Milieux, Bassin versant
	PDPG	Milieux, Bassin versant
FDAAPPMA17	Suivis piscicoles	Milieux, Bassin versant Continuité écologique
	Suivi des assecs	Quantité d'eau
AFB	ONDE (Suivi des étiages)	Quantité d'eau
ASCO	Programmes pluriannuels	Milieux, Bassin versant
FDGDON	Campagnes de piégeage	Milieux
LPO	DOCOB	Milieux, Usages, Bassin versant

Le Syndicat Mixte de la Basse Seugne, du Gua et du Pérat devra donc proposer un programme d'actions composant avec les différents programmes et les différentes actions menées sur son territoire par les autres acteurs.

Cela permettra une meilleure cohérence et évitera les actions redondantes, donc le gaspillage de fonds publics.



ANNEXES

